

La conservation du Triton crêté, un enjeu transfrontalier.

David Storms¹, Thomas Gaillard², Virginie Schmitt¹ & Stéphane Bocca¹

¹Projet INTERREG IVa Lorraine (www.interreg-lorraine.eu)

²ASBL Cuestas, Promotion des mesures agri-environnementales (t.gaillard.cuestas@skynet.be)

Une population de Tritons crêtés à deux pas de la frontière franco-belge

Le Triton crêté est l'une des espèces cibles du projet INTERREG IVa Lorraine 2008-2011, mené par le Conservatoire des Sites lorrains et Natagora en Lorraine belge et française. Ce projet a pour objectifs de mieux connaître et faire connaître les richesses du patrimoine naturel du bassin de la Chiers, d'élaborer des stratégies de conservation de plusieurs espèces cibles à l'échelle transfrontalière et d'initier divers types d'actions visant à renforcer le maillage écologique (voir www.interreg-lorraine.eu). Le choix du Triton crêté comme espèce cible du projet s'est avéré opportun, puisque lors des inventaires réalisés en 2009 sur le bassin de la Chiers une population a été découverte à Allondrelle-la-Malmaison, à deux pas de la frontière franco-belge, dans deux mares en prairie sur le revers de la Cuesta bajocienne. La présence du Triton crêté à cet endroit n'était pas connue et sa découverte tombe à point, d'une part parce que cette population est menacée par son isolement et par l'atterrissement des mares qu'elle fréquente [voir Figure 1] et qu'il est donc temps d'agir pour sa conservation, et d'autre part parce que le projet INTERREG IVa Lorraine constitue un outil parfaitement adapté à la mise en œuvre d'actions transfrontalières de restauration de l'habitat du Triton crêté.



Figure 1 : L'une des deux mares à Triton crêté, fortement atterrie suite au piétinement des berges par le bétail. Cette mare a été recreusée en hiver en préservant l'îlot central. (© D. Storms)

Une combinaison d'outils pour la sauvegarde d'une population menacée

Au programme du projet INTERREG IVa Lorraine sont prévus le creusement de 60 mares, la plantation de 5 km de haies et un budget pour divers travaux de restauration d'habitats. Autant d'outils qui, combinés avec la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE), permettent de contribuer à la reconstitution d'un maillage écologique favorable au Triton crêté en milieu agricole. Dans un premier temps, nous allons tenter de garantir la pérennité de la

population présente à Allondrelle-la-Malmaison en améliorant le réseau de mares et de haies sur le revers de la Cuesta bajocienne. Ensuite, nous étendrons ce réseau au front de la Cuesta, en Lorraine belge, avec l'espoir de voir revenir un jour le Triton crêté dans les vallées de la Vire et du Ton où il a été observé pour la dernière fois dans les années 1970.

Au programme : renforcement du réseau de mares et de haies

La première mare dans laquelle ont été observés les Tritons crêtés appartient à la commune d'Allondrelle-la-Malmaison. Cette mare est clôturée et donc relativement protégée du piétinement par le bétail de la prairie voisine. La seconde mare, presque complètement atterrie [cf. Figure 1], appartient à un agriculteur du village. Suite à une discussion avec cet agriculteur, celui-ci s'est montré favorable au recreusement de sa mare ainsi que d'un ancien point d'eau totalement atterri dans une prairie voisine. Ces deux mares ont été restaurées au mois de janvier 2010. Autour de la première mare, une clôture a été installée, avec un accès permettant au bétail de venir y boire mais la protégeant du piétinement et de l'atterrissement. La seconde mare a été entièrement clôturée et une pompe à museau y sera installée. Afin d'agrandir le réseau de mares existant, nous avons identifié une prairie située en Belgique, à un kilomètre de la mare communale, dans laquelle nous souhaitons creuser plusieurs mares. Après des négociations avec le propriétaire et l'exploitant de cette prairie, ceux-ci ont accepté de signer une convention de partenariat pour le creusement de trois mares (210, 150 et 115 m², avec une profondeur maximale de 1,5 m) et la plantation d'une haie de 350 m de long. Le projet INTERREG IVa Lorraine financera les travaux et les subventions agri-environnementales permettront d'offrir une compensation financière à l'exploitant agricole pour la perte de revenus liée à l'emprise des mares sur la prairie. La demande de permis d'urbanisme pour le creusement de mares a été introduite auprès de la commune de Virton et les travaux seront réalisés au printemps 2010.



Figure 2 : Vue du revers de la Cuesta bajocienne avec la mare à Triton crêté appartenant à la commune d'Allondrelle-la-Malmaison (1), les deux mares restaurées en janvier 2010 (2 & 3), et l'emplacement des trois mares (4) qui seront creusées au printemps 2010 dans une prairie côté belge (© Google Earth).

Une opération de restauration du maillage écologique à bénéfices réciproques

Le financement du creusement des mares et de la plantation des haies par le projet INTERREG IVa Lorraine, combiné aux subventions agri-environnementales, nous ont permis de proposer au propriétaire de la prairie située en Belgique et à l'exploitant agricole un projet à bénéfices réciproques : le propriétaire n'engage aucun frais pour la réalisation des travaux et voit la valeur biologique et économique (via MAE) de sa prairie augmenter, l'exploitant agricole reçoit une compensation financière annuelle pour sa perte de revenus et s'engage en contrepartie à entretenir les mares et les haies ... et le Triton crêté voit l'avenir d'un œil meilleur. Ce type de partenariat présente en outre l'avantage de sensibiliser les propriétaires et exploitants de terrains agricoles à la conservation d'éléments du maillage écologique, tels que les mares et les haies, en faveur d'espèces menacées.

[Nous avons été aidés, dans ce projet, par le fait que la prairie dans laquelle nous allons creuser trois mares est située sur le territoire belge. En effet, en Belgique, les MAE ne sont pas territorialisées et les subventions ne sont donc pas limitées, par exemple, aux parcelles situées dans un périmètre Natura 2000. Côté français, si le propriétaire de la mare à Triton crêté ne s'était pas montré favorable au recreusement de celle-ci, nous n'aurions pas pu utiliser cet incitatif financier pour le convaincre de nous autoriser à réaliser les travaux et l'encourager à entretenir sa mare. Quant au point d'eau totalement atterri, il ne nous aurait sans doute pas autorisé à le recreuser si ce n'était pas dans la perspective de faciliter l'abreuvement de son bétail.]



Figure 3 : La seconde mare à Triton crêté à Allondrelle-la-Malmaison, avant et après les travaux de restauration réalisés en janvier 2010 (© D. Storms)